Mieux former, c'est mieux sécuriser

F.P.S.I.

Formation Prévention Secourisme Incendie

INCENDIE

REF I-020

FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 91

Évacuation - 2h30
Recyclage des guide-files et des serre-files

Public concerné

Formation destinée à l'ensemble du personnel ayant déjà suivi la formation **Évacuation des guide-files et des serre-files.**

Objectifs

- Maintenir des connaissances de la formation initiale.
- Affiner les consignes et les circuits d'évacuation.
- Savoir maîtriser un début de panique.
- Déterminer les rôles de chacun, pour assurer la mise en œuvre d'une procédure d'évacuation.

Contenu de la formation

- Rappels : - principes généraux de prévention, - moyens d'alerte, - développement d'un sinistre, - attitudes et consignes de sécurité, - délai de survie.
- Révision des moyens de secours de l'entreprise.
- Rôles spécifiques des personnes désignées et du personnel :
  - Responsable d'évacuation,
  - Guide-file,
  - Serre-file,
  - Chargé de personne handicapée,
  - Personnel de l'établissement.
- Déroulement de l'évacuation :
  - Prise en charge de divers groupes de personnes,
  - Le point de rassemblement,
  - Les consignes propres à l'établissement.
- Application à l'établissement : parcours, étude des cheminements, d'évacuation et obstacles possibles, balisage, identification du point de rassemblement.
- Gestion des comportements :
  - Étude du phénomène de panique,
  - Étude du phénomène de foule.

Supports pédagogiques :

- Présentations, Vidéos, Exposés favorisant l'interactivité entre participants et formateurs.
- Mises en situation : simulations, études de cas, exercices pratiques et démonstrations du formateur.

Synthèse et bilan de la formation.

Supports - Materiel

Dépliant Évacuation et Incendie FPSI.

Infos Pratiques

REF. : I-020

Durée : 2h30 sur ½ journée.

Nombre de stagiaires : de 3 à 10 maximum. *(nous consulter pour plus de personnes).*

Intervenants FPSI : Sapeurs pompiers en activité.

Unité mobile : *formation possible sur unité mobile, nous consulter.*

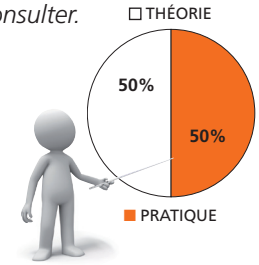

La réglementation

Dispositions générales :
Les articles **L4121-1*** et **L4141-2*** du code du travail fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés, d'une part, ainsi qu'en matière de formation pratique et appropriée à la sécurité au travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles **R.4227-28*** à **R 4227-39***

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre, tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Validation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

Nous Contacter :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

Édition 2013 - *Voir fiche réglementation ou notre site internet www.fpsi.fr - Document non contractuel - toutes les marques citées sont déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s). Conception: MARKETING TACTICS. Crédits photos : Shutterstock et FPSI.